

Envoyé en préfecture le 07/02/2019

Reçu en préfecture le 07/02/2019

Affiché le 05/02/2019

SLOW

ID : 060-216001743-20190204-DLRG190204007-DE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Conseil Municipal du 4 février 2019

Les obligations légales du débat d'orientations budgétaires

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3.500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- **les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,**
- **les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,**
- **la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice**

De plus, pour les communes de plus de 10.000 habitants et les EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de 3.500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

INTRODUCTION

L'examen du projet de loi de finances pour l'année 2019 puis son vote en fin d'année dernière ont largement été occultés par le mouvement des « Gilets jaunes », mouvement qui s'est clairement révélé comme la contestation des choix aussi bien politiques, budgétaires, économiques que fiscaux menés par le Gouvernement et pilotés par le Président de la République.

J'écrivais, l'année dernière, que l'année 2017 marquerait l'arrivée d'une série de décisions d'inspiration néolibérale dont la mise en œuvre modifierait durablement et profondément le paysage social de notre pays. Le corps social a parfaitement saisi la teneur des bouleversements qui l'attendaient. La situation quasi insurrectionnelle a mené l'exécutif à solliciter le bloc communal et les maires afin d'organiser un grand débat national, après de longues années d'abandon et des mois de mépris.

Force est de constater que les communes, hier vilipendées, pointées du doigt par ceux-là même qui les appellent aujourd'hui à la rescousse ont su tenir bon, résister face aux attaques simultanées des gouvernements successifs de ces dernières années.

On les disait prodigues, dispendieuses...L'Etat n'a eu de cesse de leur rogner les ailes, de les traduire devant des institutions chargées de la chasse à la dépense publique. Mais aujourd'hui, c'est le retour en grâce politique pour ces mêmes communes, seules garantes de la proximité avec les citoyens et les besoins essentiels de la population.

Double ironie, les communes se portent bien. Elles ne se sont pas limitées au constat amer et froid de la Cour des Comptes ou de ses petites sœurs régionales. Elles ont pris leurs responsabilités, conscientes parce que proches des citoyens, de l'étendue des dégâts de la RGPP et de sa chasse aux services publics, poursuivie voire amplifiée ces dernières années.

Voici quelques chiffres pour agrémenter le propos :

- Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ne progressaient que de 0,9% en 2018, respectant ainsi les objectifs fixés par la loi ;
- La masse salariale, pris globalement, n'augmente que de 1% en 2018 contre 2,7% en 2017 ;
- Les recettes de fonctionnement n'enregistrent une progression que de 1,3% en 2018 contre 2% en 2017 ;
- Une épargne brute qui augmente et qui participe activement à l'investissement et donc à la préservation du tissu économique local (+2,8%).

Quelles que soient les objections ou tentatives de déstabilisation, les chiffres sont éloquentes : les communes demeurent ce qu'elles ont toujours été : un grand service public responsable et conscient des priorités vitales de la population. Telles de véritables boucliers sociaux, elles poursuivent leur mission consistant à maintenir une réelle cohésion sociale.

La ville de Creil se situe dans la tendance globale des finances communales des villes de même strate. Lors de la parution du rapport de la Chambre régionale des comptes qui a fait débat, notamment dans cette enceinte, j'ai immédiatement pris la décision de confier la réalisation d'un audit par le Trésorier payeur, sous la supervision de la Direction générale des finances publiques. Il s'agissait d'analyser la situation financière de notre ville sur la période immédiatement postérieure à celle retenue par la Chambre régionale des comptes, jusqu'à 2017.

La restitution de cet audit fait apparaître une analyse conforme à nos prévisions et à l'expertise de notre service financier concernant la réalisation du budget municipal sur la période 2014-2017 et ses perspectives.

Dans sa synthèse, le rapport de la Chambre régionale des comptes précisait que la commune « a pris conscience de cet état et a connu, en 2016, une situation financière lui permettant de restaurer certains de ses équilibres financiers ». Une analyse plus poussée dans le temps sur l'année charnière 2017 aurait permis de constater une amélioration réellement significative de cette tendance, ce qui m'a encouragé à solliciter le concours de la DGFP à cet effet.

Le document d'orientations budgétaires détaillera précisément ces éléments factuels et sur lesquels se fonde le projet de budget à la fois responsable, innovant et volontariste que je vous propose. Des conséquences majeures de la santé financière de notre commune peuvent être tirées à l'appui de la construction de ce budget 2019.

En premier lieu et de manière générale, on observe une maîtrise globale des frais généraux et de fonctionnement, ce qui signifie que notre collectivité s'est employée à contracter ses dépenses tout en s'assurant du dynamisme des recettes perçues sur la même période, ce qui permet d'éviter le fameux « effet ciseaux » auquel sont confrontées de nombreuses collectivités de notre strate.

La ville de Creil a su ainsi restaurer ses ratios de référence et contredit l'évolution générale perçue par la Chambre régionale des comptes. L'effet immédiat de ce constat permet à la fois de contenir les charges de personnel (1,3% contre 1,8% fixés par le BP 2018) tout en maintenant un niveau de service à la population de qualité, en assurant des recrutements adaptés à l'évolution des métiers et des postes spécifiques aux besoins de la ville.

Les efforts significatifs réalisés l'année dernière permettent de constater, une fois de plus, l'augmentation de notre épargne brute, et le maintien d'une épargne nette qui mettent à mal les prévisions de la Chambre régionale des comptes. Les chiffres, émanant de cette constatation, permettent de considérer notre autofinancement sur des bases à la fois marquées par la stabilité et la fiabilité, conditions essentielles pour mener des investissements à hauteur des attentes de la population.

Comme vous l'observerez, les capacités financières renouvelées de notre ville alliées à un désendettement réel et largement acceptable, toutes données comparées aux villes de notre strate, assurent, avec réalisme, la projection de projets innovants en faveur de la qualité du cadre ou la poursuite d'actions engagées, lors du dernier exercice budgétaire. Autant d'investissements qui permettront de préparer l'avenir et de répondre aux besoins immédiats de la population.

I. Loi de finances 2019

Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la DGF prévu par la loi est stabilisé à 26 953 Md €, en contrepartie du dispositif de contractualisation. Dans l'hypothèse où l'inflation se situerait à 1,8%, la baisse des dotations aux collectivités serait de 485 M€.

La péréquation

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmenteraient de 90 M€ chacune. La dotation de péréquation des Départements enregistrerait une hausse de 10 M€. L'enveloppe consacrée à la DSU augmenterait donc de 4% passant de 2 200 Md € à 2 290 Md €. Il est à noter que la progression de la DSU était de 110 M€ en 2018.

Ce sont ainsi 190 M€ supplémentaires au titre de la péréquation verticale qui sont financés au sein de l'enveloppe de dotations aux collectivités qui, elle, reste stable. Les allocations compensatrices sont minorées pour les Départements et les Régions de près de 145 M€ au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Concernant la péréquation horizontale et plus précisément le fonds de péréquation intercommunale et communale, son gel, amorcé en 2016, est maintenu.

Taxe d'habitation et réforme de la fiscalité locale

La suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, mise en place sur 3 ans à partir de 2018, se poursuit. L'État compense intégralement les collectivités sous forme de dégrèvement. Le projet de loi de finances prévoit une enveloppe de 7 Md € contre 3,2 Md en 2018.

La réforme de la fiscalité locale fera l'objet d'un texte législatif spécifique lors du premier semestre 2019. Le gouvernement a rappelé son intention de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation, hors résidence secondaire, d'ici 2021. Pour information, le produit de cette taxe représente plus de 5,1 M€ pour la ville de Creil en 2018.

La suppression complète implique une réforme de la fiscalité locale pour éviter une perte de ressources notamment au sein du bloc communal. Un rapport remis au Premier Ministre en mai 2018 envisage deux pistes pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. La première consiste à faire bénéficier l'intégralité de la taxe foncière au bloc communal, voire aux seules communes, et en compensant les Départements par une fraction de TVA. La seconde ferait bénéficier le bloc communal d'une part de TVA sans modification de la répartition de la taxe foncière.

Les dotations pour l'investissement du secteur communal

La loi de finances 2019 reconduit les montants de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (615 M€) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (1,046 Md €). Cependant, le montant à répartir au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements sera minoré des crédits nécessaires au paiement des restes à charge des exercices antérieurs. Concernant l'investissement, l'automatisation de la gestion du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 2019 est repoussée à 2020.

Politique de la ville

Les modalités de répartition de la dotation politique de la ville sont modifiées en 2019. D'une part, le projet de loi de finances prévoit une actualisation du ratio entre la population résidant en quartier prioritaire et la population totale pris en compte pour la répartition de l'enveloppe. D'autre part, diverses mesures sont envisagées pour élargir le nombre de communes éligibles :

- Rendre éligible les communes possédant un quartier présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et considérés comme d'intérêt régional

- Rendre bénéficiaires les communes ayant respecté les conditions d'éligibilité sur au moins l'un des trois derniers exercices et non plus le seul dernier exercice.
- l'article du code général des collectivités territoriales prévoyant de limiter le nombre de commune éligible à 180 est supprimé

Ainsi, malgré la sanctuarisation annoncée par le gouvernement de l'enveloppe de la dotation politique de la ville à 150 M€, les villes bénéficiaires de cette dotation pourraient constater une baisse de leur dotation.

Rénovation urbaine

Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) bénéficie d'un financement total de 10 Md € soit un doublement du programme. Action Logement et l'Union Sociale pour l'Habitat s'engagent à apporter 2 Md € supplémentaires chacun. Enfin, l'État participera au doublement du financement à hauteur de 1 Md €.

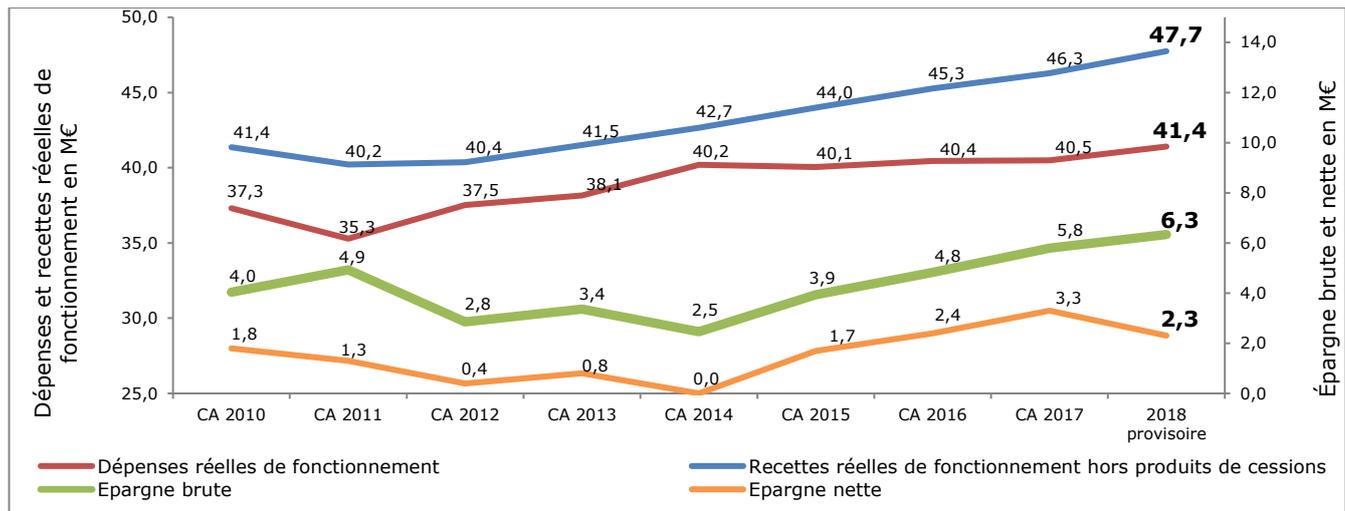
Ressources humaines

Parmi les mesures d'ordre général, le projet de loi de finances prévoit d'exonérer la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base et complémentaire sur les heures supplémentaires et complémentaires dès le 1^{er} janvier 2019 suite au mouvement des gilets jaune (mesure initialement prévue au 1er septembre 2019).

Lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018 à Bercy, le gouvernement a confirmé le gel du point d'indice pour l'exercice 2019. L'application du protocole d'accord Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), qui avait été suspendue dans le cadre de la loi de finances 2018, reprendra au 1er janvier 2019 et s'étalera jusqu'en 2021. Le montant des mesures nouvelles prévues en 2019 s'élève à 840 M€.

II. Principaux éléments de bilan de l'exercice 2018

L'exercice 2018 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. La maîtrise des dépenses de fonctionnement qui s'établissent à **41 408 581 €** se poursuit et n'augmentent en moyenne que de 0,7% par an depuis 2014. Dans le même temps, les ressources de la commune affichent, à fiscalité constante depuis 2009, un dynamisme important. Les ressources s'établissent à **47 745 492 €**, hors produits de cessions, soit une progression de 2,9% en moyenne par an depuis 2014. Ainsi, le risque d'un effet ciseau, observé dans de nombreuses collectivités territoriales, n'est pas à craindre comme en témoigne la progression continue de l'épargne brute sur la période 2014-2018.



➤ Maitrise des dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA17	BP	Total Budgété	2018 prévisionnel	Taux de réalisation	Variation 18-17
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 759 420,60	10 790 164,00	10 560 475,80	10 149 530,98	96,1%	4,0%
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	26 610 479,22	27 400 000,00	27 400 000,00	26 944 887,50	98,3%	1,3%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 964 858,38	3 301 029,00	3 314 329,00	3 208 655,94	82,2%	8,2%
66 - CHARGES FINANCIERES	623 092,91	750 000,00	673 925,00	609 655,20	90,5%	-2,2%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	72 334,42	104 600,00	559 600,00	484 427,15	86,6%	569,7%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	468 322,27	4 339,30	11 424,30	11 424,30	100,0%	-97,6%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	40 498 507,80	42 350 132,30	42 519 754,10	41 408 581,07	96,1%	2,2%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 571 621,03	1 250 000,00	1 394 321,26	1 352 738,90	97,0%	-13,9%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	6 583 008,70	6 769 300,90	0,00	0,0%	
Total Dépenses de fonctionnement	42 070 128,83	50 183 141,00	50 683 376,26	42 761 319,97	83,4%	1,6%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 96,1% du budget, en progression de 2,2% par rapport à l'exercice précédent. Les charges à caractère général **s'élèvent à 10 149 531 € soit une progression de 4,0%** (+390 k€) par rapport aux dépenses 2017.

Ces crédits ont été principalement affectés au financement : du festival Creil Colors qui représente un coût de 160 k€ ; des commémorations de la guerre 14-18 (17k€) ; de l'organisation d'un « escape game » visant à renforcer l'attractivité du musée (17k€).

De plus, la gestion du nettoyage de la piscine, qui est passée d'une gestion internalisée à une prestation externalisée, représente également une dépense nouvelle sur le chapitre 011 de 85 k€. Les dépenses liées à la fourniture des repas de la restauration scolaire ont progressé de 67 k€.

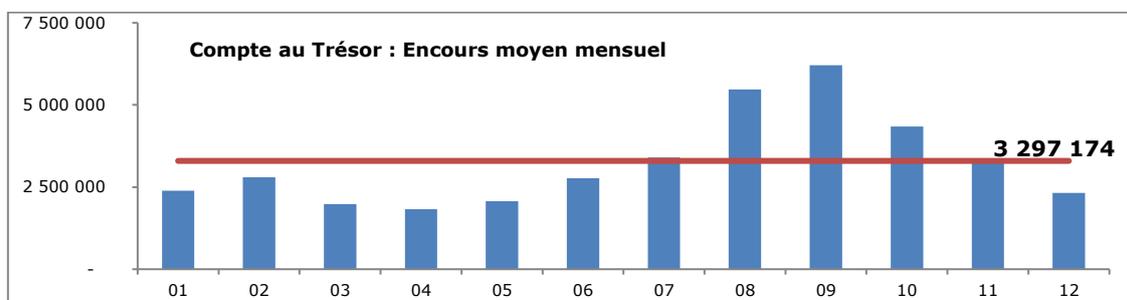
Le programme Pedibus visant à renforcer la visibilité des enfants des écoles maternelles et élémentaires, et donc leur sécurité, s'est déployé pour un montant 16 k€. L'effort de la commune s'est aussi porté sur la participation citoyenne, la vie associative et le vivre ensemble, des domaines qui ont bénéficié, cette année, de moyens supplémentaires à hauteur de 16.5k€.

Enfin, l'ouverture de l'espace Danielle Mitterrand, l'acquisition de l'ancien centre de tri et l'évolution du prix de l'énergie ont entraîné une augmentation de 85 k€ (+4,3%) des dépenses de fluides.

Les dépenses de personnel progressent de **1,3%** par rapport à l'exercice 2017 soit un niveau bien inférieur à l'objectif fixé lors du vote du budget primitif 2018 : +1,8%. Ce résultat confirme l'efficacité des outils de pilotage et de gestion des effectifs permettant de **maitriser l'évolution de la masse salariale.**

Les autres charges de gestion courante progressent de 8,2% pour s'établissent à 3 208 656 €. Le soutien à la vie associative s'est également concrétisé par l'augmentation de 19 k€ des crédits alloués aux subventions de fonctionnement. En 2018, les admissions en non-valeur proposées par la Trésorerie Municipale ont augmenté de 267 k€.

Les frais financiers diminuent de 13 k€ pour atteindre 609 655 €. Il est à préciser que **la ville de Creil n'a pas utilisé de ligne trésorerie** lors de l'exercice 2018. L'encours moyen du compte au trésor est de 3 297 174 €. Les données au mois de novembre 2018 indiquent que le délai global de paiement est de 24,45 jours, dont 6 jours pour le comptable, soit un niveau bien inférieur au 30 jours que les collectivités territoriales doivent respecter.



Les charges exceptionnelles représentent 484 427 €. En 2018, la ville de Creil, avec le soutien de l'État et du Conseil Régional, a accordé une subvention exceptionnelle de 100 k€ pour la **création du garage solidaire** afin de lutter contre la mécanique sauvage et d'aider les personnes les plus défavorisées à entretenir leur véhicule. Enfin, 354 k€ ont été consacrés au règlement du passif du GIP des médiateurs de nuit, dont 105 k€ relevant de l'État.

➤ **Dynamisme des recettes à fiscalité constante**

Chapitre	CA17	BP	Total Budgété	2018 prévisionnel	Taux de réalisation	Variation 18-17
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	300 200,40	233 500,00	233 500,00	348 087,12	149,1%	16,0%
70 - PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 969 810,03	1 928 587,00	1 928 587,00	1 920 962,33	99,6%	-2,5%
73 - IMPOTS ET TAXES	18 559 730,45	18 347 800,00	18 453 158,00	18 685 166,13	101,3%	0,7%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 383 713,16	24 762 833,00	25 013 389,00	25 334 454,96	101,3%	3,9%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	387 848,94	371 250,00	371 250,00	540 479,93	145,6%	39,4%
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 815,62	0,00	0,00	15,67		-99,1%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	661 660,36	208 510,00	350 260,00	1 339 317,91	382,4%	102,4%
78 - REPRISE SUR PROVISIONS	177 050,00	427 327,63	427 327,63	427 327,63	100,0%	141,4%
Total Recettes réelles de fonctionnement	46 441 828,96	46 279 807,63	46 777 471,63	48 595 811,68	103,9%	4,6%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	781 433,14	0,00	0,00	0,00		-100,0%
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		0,00	2 571,26	2 571,26	100,0%	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 113 082,63	3 903 333,37	3 903 333,37	3 903 333,37	100,0%	250,7%
Total Recettes de fonctionnement	48 336 344,73	50 183 141,00	50 683 376,26	52 501 716,31	103,6%	8,6%

Les recettes réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à **48 595 812 euros**, marquent une **progression de 4,6%**.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses, réalisés à hauteur de 1 921 k€, marquent une légère baisse par rapport à 2016.

Les impôts et taxes, réalisés à hauteur de 18 685 k€, représentent une hausse plus significative de 125 k€, à fiscalité constante, par rapport à 2017 (+0,7%).

Les dotations et participations, réalisées à hauteur de 25 334 k€, représentent une forte hausse, de 951k€ par rapport à 2017 (+3,9%). Les autres produits de gestion courante, réalisés à hauteur de 540 k€, croient de 153 k€ par rapport à 2016 (+39,4%). Ceci s'explique par le remboursement de 98 k€ par le service des impôts, suite à la déclaration de la piscine au régime de la TVA.

Les produits exceptionnels, réalisés à hauteur de 1 339 k€, représentent une hausse de 678 k€ par rapport à 2017 (+102,4%). En 2018, ce chapitre intègre 850 k€ de produits des cessions. Les reprises sur provisions ont été réalisées à hauteur de 427k€. Cela représente une hausse de 250 k€ par rapport à 2017 (+141,4%).

➤ **La maîtrise des dépenses et le dynamisme des recettes, produit une amélioration continue du niveau des épargnes.**

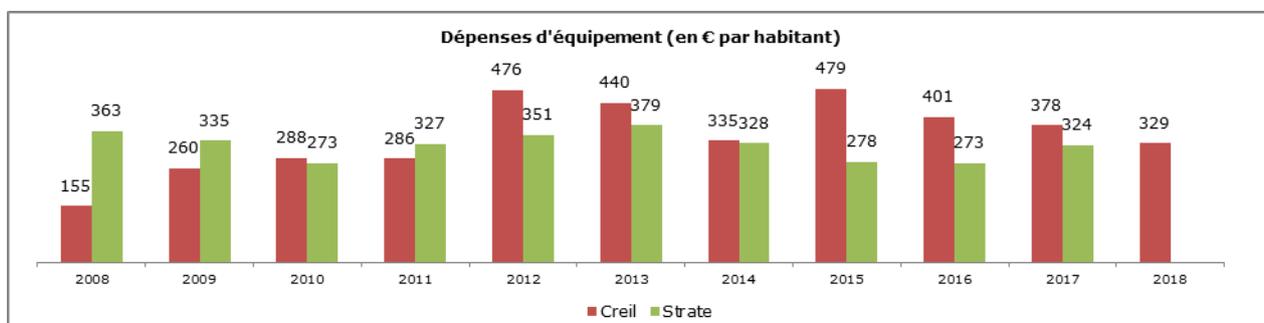
Le résultat permet de dégager **une épargne brute de 6,3 M€** (+9,4% par rapport à 2017). Le taux d'épargne brute de la ville de Creil (13,3% des recettes réelles de fonctionnement hors cessions) est supérieur à la moyenne des villes de la strate (12,1% en 2017). Les exercices 2017 et 2018 contredisent les prévisions de la Chambre Régionale des Comptes qui projetait une diminution de l'épargne brute sur la période 2017-2020. Or, **l'épargne brute est, en 2018, 3 fois supérieure au niveau prévu par la CRC.**

Le taux d'épargne nette de la ville de Creil : 4,8% des recettes réelles de fonctionnement hors cessions, est comparable à la moyenne des villes de la strate (4,9% en 2016).

Constatée à 2,3 M€, la baisse de l'épargne nette provient du remboursement par anticipation d'un emprunt de 1 M€, sans pénalité. Sans ce remboursement, l'épargne nette aurait été de 3,3 M€ en progression de 3% par rapport à 2017 et le taux d'épargne nette serait de 6,9%. **Ce résultat contredit le scénario de la Chambre Régionale des Comptes** qui anticipait une capacité d'autofinancement nette négative en 2018 (-139 k€).

➤ **Léger recul des dépenses d'investissement qui restent néanmoins à un niveau soutenu**

Les dépenses d'équipement mandatées (chapitre 20, 204, 21 et 23) sur l'exercice 2018 **s'élèvent à 11 672 706 € soit une baisse de 11,2% par rapport à l'année 2017**. Cette pause dans le volume des investissements, constatée en 2018, résulte de la finalisation des opérations de l'ANRU et de la programmation d'opérations structurantes pour le territoire (Ec'Eau Port, Maison de Santé Pluridisciplinaire) qui auront un impact principalement sur le budget 2019. Toutefois, **le niveau des dépenses d'équipement, en moyenne par habitant, demeure supérieur à celui observé au sein des villes de strate comparable.**



Les dépenses d'équipement relatives au PRU Rouher s'élèvent à 1 862 k€ dont l'opération d'aménagement du secteur Daudet Aragon (1 158 k€), la reconstruction des commerces Dunant (465 k€) et de ses espaces extérieurs (140 k€). Les dépenses du PRU Gournay portent quant à elles principalement, sur la finalisation de l'espace enfance Danielle Mitterrand, pour 592 k€ en 2018.

Les dépenses liées à la conservation et l'amélioration du patrimoine communal représentent 1.754 k€ de dépenses, dont 1 637 k€ pour le futur centre technique municipal.

A ces opérations, s'ajoutent les dépenses liées aux établissements scolaires réalisées à hauteur de 680 k€ (peintures, sanitaires, chauffage, économie d'énergie...), les travaux de voiries réalisés à hauteur de 944 k€, l'aménagement des espaces verts et aires de jeux qui représentent 173 k€.

➤ **Réduction de l'endettement**

En 2018, les remboursements de la dette se sont élevés à 4 059 727,38 €. Les recettes liées aux emprunts sont de 2 567 097,79 € soit un taux de réalisation de 71,3% (BP18 : 3 600 000 €).

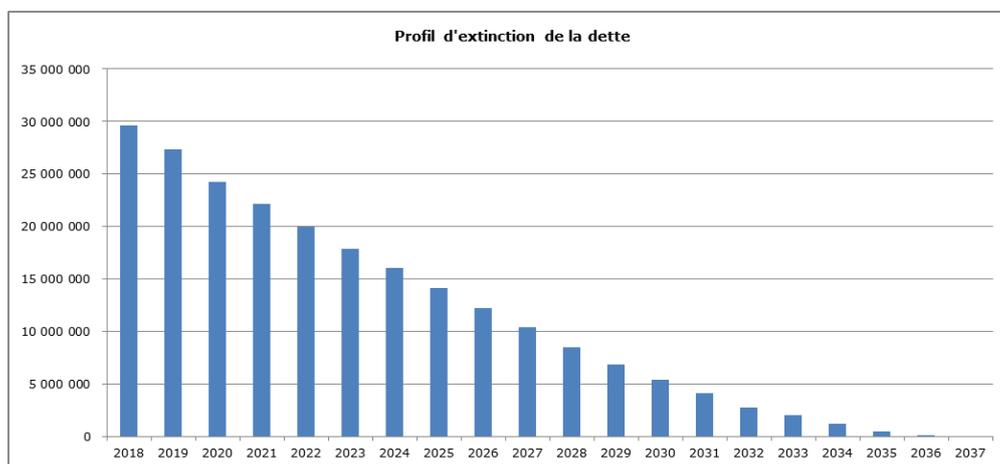
Par conséquent, **la ville de Creil a réduit l'encours de sa dette de 1 492 629,59 €.**

La dette de la ville est classée 1A d'après la charte Gissler, le niveau le plus sûr. Cela signifie que les emprunts de la ville sont basés uniquement sur des indices de la zone euro (1) et sans structuration complexe (A). Lors de l'année 2017, la ville de Creil a privilégié les emprunts à taux fixe, protégeant ainsi les finances communales d'une éventuelle hausse des taux. Cette stratégie est d'autant plus efficace que la contractualisation d'emprunts à taux variables ne permet pas à la ville de bénéficier d'une éventuelle baisse des taux d'intérêts.

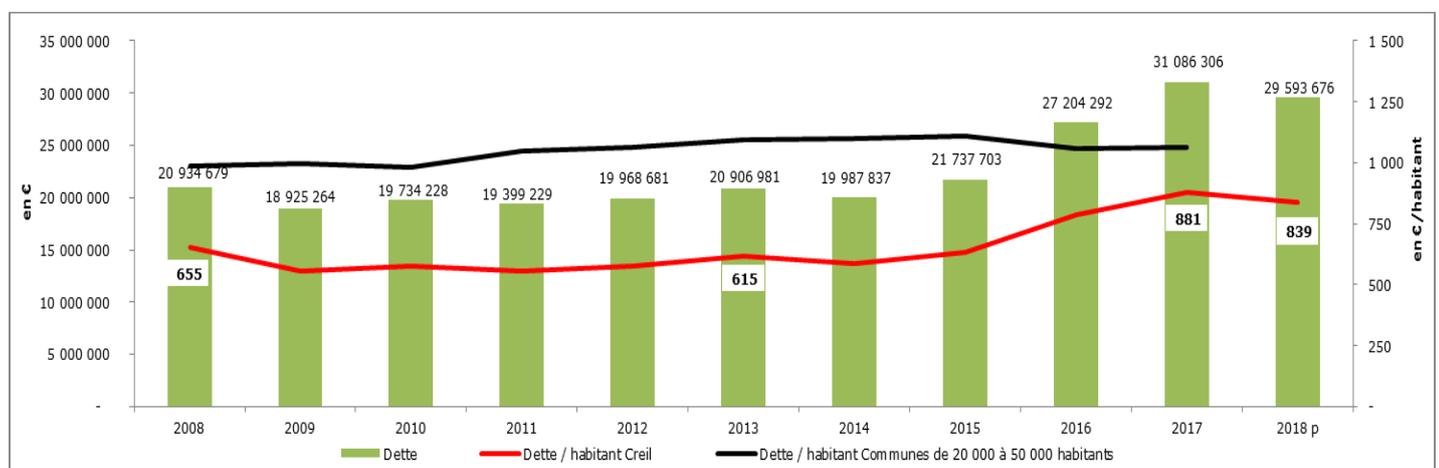
En effet, les emprunts à taux variables présentent un taux planché à 0%. Ainsi, les emprunts à taux variables ne présentent que peu d'avantages par rapport aux risques d'augmentation des taux. La part des emprunts à taux fixe est passée **de 84,17% à 85,69% au cours de l'année 2018**.

Type	Encours au 31/12/2018	% d'exposition	Encours au 31/12/2017	% d'exposition
Fixe	25 358 597 €	85,69%	26 350 631 €	84,17%
Variable	707 763 €	2,39%	910 270 €	2,93%
Livret A	3 527 316 €	11,92%	3 825 405 €	12,31%
Ensemble des risques	29 593 676 €	100,00%	31 086 306 €	100,00%

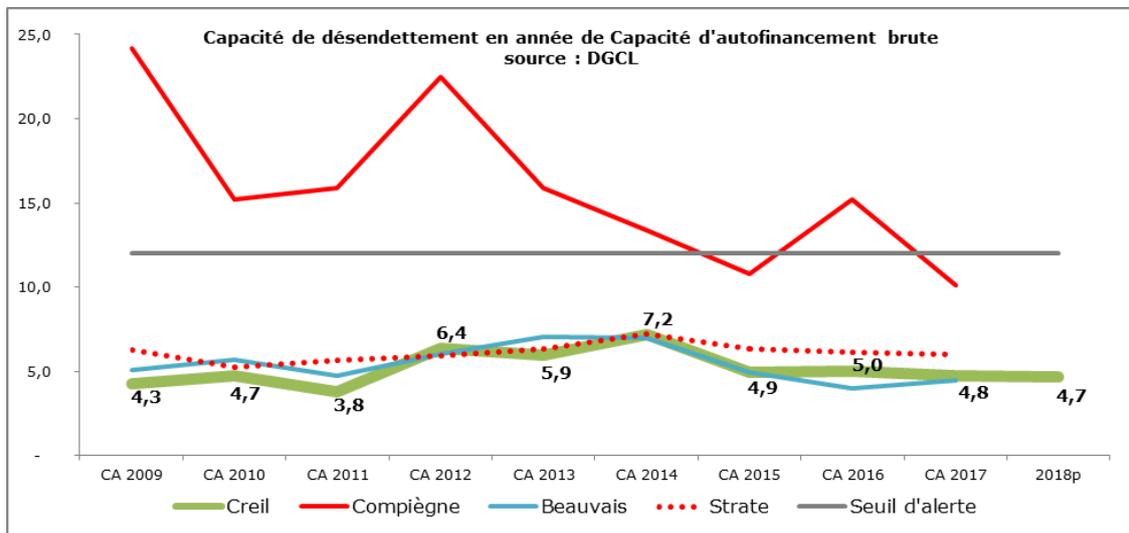
La commune a, globalement, contracté des emprunts sur une courte durée. En effet, 25% de la dette actuelle seront remboursés d'ici 2021 et plus de 50% de celle-ci seront remboursés en 2025. La totalité de la dette actuelle de la ville de Creil sera remboursée en 2037.



Au 31 décembre 2018, la dette de la ville de Creil est de 29 593 676 €. Cela représente un montant **de 839 € par habitant, soit un niveau inférieur de 21% par rapport aux villes de la strate.** (1 063 € par habitant en 2017).



L'amélioration de l'épargne brute conjuguée à la réduction de l'endettement permet d'améliorer la capacité de désendettement. **Elle s'établit à 4,7 années soit un niveau bien inférieur au seuil d'alerte** arrêté par la Loi de finances 2018 (12 ans).



III. Orientations et priorités budgétaires 2019

Creil, laboratoire de l'innovation sociale, se doit de renforcer toujours plus cet aspect et son identité. Elle veut privilégier, comme elle le fait depuis maintenant plusieurs années, les actions citoyennes.

Une action citoyenne est celle qui favorise l'éveil, l'éducation, l'ouverture à l'autre, le respect, l'attention au cadre de vie, la culture, l'élévation sociale.

Malgré les crises économiques successives, Creil a toujours maintenu ce cap. Si beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire. Si Beethoven n'a eu qu'une symphonie inachevée, la tâche d'une ville n'est jamais aboutie car les besoins sociaux de la population changent, les enjeux sociétaux évoluent, les conditions économiques ne sont jamais identiques.

Creil continuera à jouer son rôle primordial de bouclier social. Elle devra faire encore plus dans la promotion d'un cadre de vie et d'un environnement de qualité.

Notre action s'accomplit dans un environnement contraint. Le gouvernement veut encore diminuer les déficits publics et revoir à la baisse certaines dotations ; ce sont soit les enveloppes qui baissent, soit le nombre de communes éligibles qui augmente, soit des contraintes plus fortes. Alors que les collectivités doivent faire face à des charges plus lourdes, pendant ce temps, les milieux bancaires et financiers n'ont jamais été aussi florissants et les exonérations en faveur des entreprises aussi nombreuses.

L'investissement sera reparti selon deux grands axes :

- La poursuite des grands projets pour préparer l'avenir
- La réponse immédiate aux besoins de la population

Poursuite des grands projets pour préparer l'avenir

- ✓ **Gare cœur d'agglomération** dont la version 2 sera bientôt validée par le conseil de l'ACSO ;
- ✓ **Action cœur de ville** entamera la transformation et la modernisation des quartiers du centre-ville, plusieurs opérations (déjà instruites ou nouvelles) sont à intégrer dans le PPI : les travaux du château et du musée, la rénovation de la Place Saint Médard et divers aménagements du centre-ville, l'étude pour l'église St Médard ;
- ✓ **Quartier « Vieille Montagne » et l'Ec'eau port** pour la reconquête de 6ha de friche industrielle et transformer l'Oise en axe de développement touristique. Une première tranche dénommée « Requalification d'espaces urbains » sera lancée.

La contribution de la ville au budget annexe ZAC Ec'eau Port se situerait à 1 571 157,20 €.

Budget annexe	Dépenses	Recettes
Voirie provisoire	240 000,00	
Aménagement des berges	390 000,00	
Aire de jeux	100 000,00	
Cheminement stabilisé	48 000,00	
Maitrise d'œuvre	313 416,00	151 300,00
Assistance à maitrise d'oeuvre	142 627,20	55 586,00
Nettoyage du site	720 000,00	176 000,00
	1 954 043,20	382 886,00

- Diverses actions visant le **commerce creillois** sont projetées dans le cadre du NPRU, sur les quartiers Le Moulin, Rouher et zone de Vaux.
Afin de renforcer **l'attractivité du centre-ville**, des opérations significatives seront lancées sur ce secteur. Avec le soutien du FISAC, un plan d'actions de 210 k€ est prévu au budget 2019 afin d'accompagner les commerçants creillois dans leur projet de rénovation des façades, vitrines et mises aux normes en terme d'accessibilité.

Réponse aux besoins immédiats de la population

Les opérations du **Programme de Renouvellement Urbain** seront finalisées en 2019 :

- Espace enfance Danielle Mitterrand : les subventions restant à encaisser s'établissent à 1 612 k€ dont 1 575 k€ de l'ANRU ;
- La requalification des espaces extérieurs du Secteur Dunant : des dépenses à hauteur de 693 k€ financées par 481 k€ de subventions sont à prévoir ;
- La démolition de l'ancien centre commercial Dunant : 186 k€
- La finalisation des aménagements du secteur Martinique nécessite une enveloppe de 680 k€ financée à hauteur de 494 k€.

Les études s'inscrivant dans le protocole du nouveau programme de renouvellement urbain seront poursuivies en 2019 pour un montant de 470 k€. Celles-ci sont subventionnées à hauteur de 291 k€.

Afin de compléter et enrichir l'offre en équipements sportifs de qualité sur le territoire, la **création d'un terrain de football en synthétique** est programmée pour un montant global de 1 250 k€. Le projet devrait bénéficier du soutien financier du Conseil Départemental et des crédits alloués à la Politique de la Ville, qui devraient couvrir au moins 50% de l'investissement.

Les aménagements du secteur Saint Médard feront l'objet d'une concertation auprès des habitants et des commerçants, et nécessiteront un crédit de 190 k€ au titre de l'année 2019.

Les opérations du plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Centre municipal de Vaux : l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 3 756 k€ afin de financer la rénovation en cours du site qui accueillera cette année les ateliers municipaux et dans un second temps, les archives municipales et une cuisine pour internaliser la fourniture de repas des crèches.

Maison de santé pluridisciplinaire : les travaux de la MSP sont engagés, le programme prévoit une surface totale de 823,2 m² pour une quinzaine de professionnels de la santé. La tranche des travaux 2019 est évaluée à 2 675 k€ et est subventionnée à hauteur de 1 060 k€.

Programme d'accessibilité : la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite se poursuivra en 2019 pour un montant de 1 106 k€ - financement 685 k€. Ce programme est complété par le plan d'accessibilité des espaces publics : 71 k€

La rue a ses limites - Vidéo-protection : après la création d'un centre de supervision urbaine et installation de caméras de vidéo protection sur l'ensemble de la ville (23 caméras), un nouveau marché sera lancé pour l'installation de 12 caméras supplémentaires. Enveloppe 2019 : 485 k€ - Financement : 179 k€

Un **réseau de fibre optique** sera déployé en 2019 afin d'interconnecté les différents bâtiments municipaux, y compris les écoles. Cet investissement représente un coût global de 616 k€, subventionné à hauteur de 254 k€.

La commune disposera ainsi de son propre réseau durant une durée de 20 ans et ne sera plus dépendante des opérateurs téléphoniques et des fournisseurs d'accès à internet. Elle réduira de manière conséquente les frais de télécommunications. En parallèle, la ville lancera le renouvellement du marché de la téléphonie fixe. L'objectif est de réduire les coûts grâce au réseau de fibre optique.

Les dépenses d'équipement se composeront également des enveloppes prévisionnelles suivantes :

- Acquisitions foncières	1 600 k€
- Interventions diverses bâtiments municipaux	1 200 k€
- Voirie	1 600 k€
- Interventions espaces verts	400 k€
- Equipements, moyens techniques des services	2 100 k€
- Etablissements scolaires	620 k€

Les priorités d'actions en fonctionnement

La Tranquillité publique

L'activité des services de Police municipale et des Agents de surveillance de la Voie Publique (ASVP) est passée en janvier 2018 à 2797 verbalisations contre 1329 en 2017 et 1861 en 2016.

Le gouvernement entend faire un effort dans le cadre de la PSQ, en matière d'effectifs (20 à 30 supplémentaires). La ville doit accompagner cet effort et passer ses effectifs de 17 à 21, plus les Agents de surveillance de la Voie Publique et les opérateurs CSU. Au regard des effectifs concourant à la tranquillité publique et à la police de proximité, nous recruterons un **directeur de la Police municipale** afin de professionnaliser encore plus ce service et préparer la mise en place de la vidéo verbalisation.

La Propreté

De nombreux efforts ont été accomplis tant en personnel qu'en moyens matériels. Afin de faire face aux incivilités grandissantes dues au non-respect des règlements et lois, nous restructurerons le service voirie afin de nous doter d'une « **brigade verte** », (surveillance et propreté des espaces publics), autonome pour accroître notre efficacité. Nous avons récolté plus de 638,5 tonnes grâce à l'ilotage et au balayage. Concernant le marché, ce sont 427 tonnes qui ont été collectées.

En 2018, ce sont 60 amendes qui ont été dressées au titre du cadre de vie.

Enfance et jeunesse

Les actions en direction de la jeunesse deviendront opérationnelles, que ce soit **Dépann'Jeunes, l'Ecole de la 2ème chance, l'école numérique**, les chantiers d'insertion, le transfert du service jeunesse dans les nouveaux locaux place Carnot.

Il est aussi proposé une augmentation de **1 euro de la dotation aux écoles** qui passerait à 12 euros par enfant.

Les classes découvertes seront reconduites en 2019. L'augmentation des effectifs scolaires implique un effort financier supplémentaire de 53 k€.

Les efforts en matière d'Education musicale et du CMD seront maintenus. De plus, au vu des résultats obtenus par les **C4 et par « Quartier en chœur »** (partenariat avec les CMR), les actions en faveur de l'éveil et l'apprentissage musicaux par le chant choral seront développées.

Le PEDIBUS (bus pédestre) mis en place en 2018 sera complété par une sécurisation des abords des écoles en renforçant la signalisation.

L'action municipale en direction de l'enfant étant riche et innovante, la ville pourrait engager une démarche auprès de l'UNESCO afin d'obtenir le label « ami des enfants »

Le budget participatif

Le dispositif sera ajusté à **360 000 euros**, soit 10€/habitant pour tenir compte de l'évolution de la population à 36 091 habitants. Toutefois, pour sa deuxième année de fonctionnement et compte tenu du bilan 2018, 25 % du budget seront affectés à la section de fonctionnement afin de soutenir des initiatives citoyennes qui ne relèvent pas d'un investissement.

Les associations

L'enveloppe allouée aux subventions de fonctionnement des associations creilloises progressera de 2 589 328 € à 2 610 463 €. La subvention du CCAS augmentera de 20 k€ afin d'accompagner la mise en place du dispositif Dépan'jeunes dont l'objectif est d'aider les jeunes creillois dans leur parcours d'insertion.

La coopération décentralisée avec le Sénégal, au travers de deux projets : le 1er Nabadji Civol, dont le but est d'améliorer l'accès à l'eau et le réseau d'assainissement pour les 32 villages qui composent la commune (dépenses de 439 000 euros pour une recette en subvention de 340 000 euros), le second à OURROSOGUI pour le traitement des fosses septiques et l'envoi d'une ambulance.

Pour accompagner le **40^{ème} anniversaire de la fête des associations**, un crédit supplémentaire de 13,5 k€ est proposé.

Les pratiques sportives

Les efforts de la municipalité en faveur de la pratique sportive « Creil en forme » seront renforcés. Pour les plus jeunes, le développement de l'école municipale des sports est un enjeu essentiel. En 2019, 3 camps sportifs seront organisés contre 1 en 2018. En lien avec le **contrat local de santé 2^{ème} génération, un programme de pratiques de loisirs et de détente**, tout âge confondu, sera mis en place.

Enfin, le festival **Creil Colors** sera reconduit pour un coût prévisionnel de 200k€.

Les dépenses de personnel

La prévision budgétaire s'appuie sur le réalisé 2018 de la masse salariale qui est constaté à **26 363 000,70 euros**. Il convient également de prendre en compte les mouvements de personnels entre les deux exercices : départ de 52 agents au cours de l'année 2018 (1 533 k€) contre 12 agents recrutés (434 k€).

Ainsi, à effectif constant, à la date du 31/12/2018, et hors mesures impactant les salaires, la masse salariale serait de 25 264 k€. Toutefois, **plusieurs mesures auront un effet sur la masse salariale 2019 à hauteur de 737,4 k€ :**

- Le glissement vieillesse technicité, estimé à 0,8% entrainera une hausse « mécanique » de 202 k€ de la masse salariale.
- La reprise du PPCR au 1^{er} janvier 2019 entrainera une augmentation de 80 k€
- Une enveloppe de 142 k€ sera inscrite pour la revalorisation du régime indemnitaire afin de valoriser les prises de responsabilités des agents, les évolutions de poste et leur engagement dans leurs missions.
- Une enveloppe de 19,4 k€ sera prévue afin de régulariser la situation de certains agents à l'égard de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- 13 k€ seront réservés au rachat de Compte Epargne Temps, aux congés bonifiés et à la GIPA
- Le budget 2019 prévoit enfin une enveloppe de 281 k€ pour accompagner les créations de postes (4 postes à la police municipale dont un directeur de police municipale, 1 manager de centre-ville et 1 directeur de l'environnement)

Dans les prochains mois, 16 agents devraient quitter la collectivité, ce qui entrainera une moindre dépense de 275 k€. A l'inverse, les recrutements en cours sur les 52 postes vacants sont anticipés, pour un coût de 1 228 k€ en 2019.

La masse salariale de 2019 devrait donc s'établir à 26 954 000 €.

A ce montant, il convient d'ajouter les dépenses, rattachées au chapitre 012 autres que la masse salariale, liées aux tickets restaurant (410 k€), à la médecine préventive (77 k€), la participation à la prévoyance (36 k€) et à l'assurance du personnel (197 k€).

Par conséquent, le budget 2019 proposera une **inscription au chapitre 012 de 27 674 000 € en progression de 1% par rapport au budget 2018.**

	BP 18	2018 au 31/12	2019 préparation
Budget : (chapitre 12)	27 400 000,00	26 944 887,50	27 674 000,00
	€	€	€
Effectifs personnels permanents : (nbre agents)	738	709	745
Titulaires	594	589	625
Non titulaires	144	120	120
Effectifs personnels non permanents : (nbre agents)	105	164	164
Non titulaires	105	164	164
Recettes :	703 931,00 €	1 087 269,35 €	755 255,00 €
Subvention	270 431,00 €	262 376,00 €	201 000,00 €
Indemnités, remboursement accident, tickets restaurant, IJ, adultes relais	433 500,00 €	824 893,35 €	554 255,00 €
Autres dépenses :	296 048,00 €	151 002,86 €	213 000,00 €
Formation	56 848,00 €	38 264,07 €	100 000,00 €
EPI	129 200,00 €	112 738,79 €	113 000,00 €
Petit équipement		1 614,32 €	5 000,00 €
Mutuelle (participation employeur)	110 000,00 €	107 040,10 €	107 040,10 €
Prévoyance Collecteam	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €
Temps de travail : en heures	1565	1565	1565
Réglementaire	1607	1607	1607
Semaine supplémentaire (congés extra légaux)	35	35	35
Journée du Maire	7	7	7
Avantages en nature :	449 000,00 €	438 979,89 €	458 667,89 €
Logement	49 000,00 €	48 667,89 €	48 667,89 €
Tickets restaurant	400 000,00 €	390 312,00 €	410 000,00 €

IV. Prévisions des recettes pour l'année 2019

1. Ressources fiscales directes

Afin de préserver le pouvoir d'achat des familles, il est proposé de ne pas augmenter les taux des impositions directes en 2019, qui restent donc stables depuis 2009. Ainsi, le taux de la taxe d'habitation sera de 19,88% (moyenne de la strate : 19,95%), le taux de la taxe sur le foncier bâti sera de 21,75% (moyenne strate : 23,10%) et le taux sur le foncier non bâti sera de 85,02% (moyenne strate : 54,25%). Il convient de rappeler que la commune a mis en place, en septembre 2003, un abattement général à la base de 15% pour la taxe d'habitation.

Par conséquent, la pression fiscale demeurera inférieure à celle observée au sein des communes comparables. La suppression de la taxe d'habitation pour 80% reste sans impact financier et comptable pour la commune, puisque l'État compense les collectivités territoriales par le régime du dégrèvement.

Ainsi, les recettes attendues en 2019 s'élèvent à 10 705 000 €.

	2017	2018	2019
Taxe d'habitation			
Base nette imposable taxe d'habitation	25 530 638	25 893 000	26 076 753
<i>Evolution n-1</i>	0,56%	1,42%	0,71%
Taux taxe d'habitation	19,88%	19,88%	19,88%
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la taxe d'habitation	5 075 491	5 147 528	5 184 058
<i>Evolution n-1</i>	0,56%	1,42%	0,71%
Taxe sur le foncier bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	24 523 317	24 830 000	24 985 259
<i>Evolution n-1</i>	0,82%	1,25%	0,63%
Taux taxe foncière sur le bâti	21,75%	21,75%	21,75%
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	5 333 821	5 400 525	5 434 294
<i>Evolution n-1</i>	0,82%	1,25%	0,63%
Taxe sur le foncier non bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	102 135	101 500	101 294
<i>Evolution n-1</i>	- 0,65%	- 0,20%	- 0,20%
Taux taxe foncière sur le non bâti	85,02%	85,02%	85,02%
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	86 835	86 295	86 120
<i>Evolution n-1</i>	- 0,65%	- 0,62%	- 0,20%
Produit des taxes directes	10 496 147	10 634 349	10 704 472
<i>Evolution n-1</i>	0,68%	1,32%	0,66%

2. Ressources fiscales indirectes (attribution de compensation, FPIC et diverses taxes)

Les recettes attendues pour ce chapitre sont évaluées à 7 533 800 euros, en diminution de 254 000 euros, soit - 3,3%, du fait de la baisse du FPIC, compte tenu de la nouvelle carte intercommunale de l'ACSO. En effet, le FPIC perçu par la ville de Creil est attendu à 750 k€ contre 900 k€ au BP18.

3. Dotations de l'Etat

Les éléments retenus dans la Loi de Finances 2019 conduisent à envisager une prévision à la hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement, estimée à 21 303 000 € soit une progression de 2,1% par rapport au réalisé 2018 et de 3,2 % par rapport au budget 2018.

La dotation forfaitaire (6 540 000 €) serait stabilisée tandis que la Dotation de Nationale de Péréquation (1 003 000 €) diminuerait de 247 k€ par rapport au BP18.

En revanche, la Dotation de Solidarité Urbaine progresserait de 4% par rapport au réalisé 2018 pour s'établir à 13 760 000 euros.

4. Autres recettes

Les recettes issues des subventions et autres compensations sont réajustées à 4 010 785 € pour tenir compte du réalisé 2018, et de la suppression du dispositif des temps d'activités périscolaires. Les produits des services, évalués à 1 962 081 euros, progresseraient de 33 000 euros à niveau de tarification constant.

La ville a perçu de l'Agglomération Creil Sud Oise des recettes à hauteur de :

Attribution de compensation 5 707 k€ ;

Entretien des espaces extérieurs des gymnases : 14 k€ (conformément à la délibération du conseil municipal du 13 mars 2017) ;

Subvention d'investissement pour la phase 2 du projet eau-assainissement Nabadji Civol : 10 k€

Les dépenses de la ville au bénéfice de l'Agglomération Creil Sud Oise sont évaluées à 24 k€ au titre de la participation de la commune au frais d'étude du projet Gare Cœur d'Agglo.

L'estimation des recettes réelles de fonctionnement serait de 46 477 777 €

V. Evolutions projetées des dépenses et recettes, équilibre des sections

La section de fonctionnement du budget 2019 serait ainsi équilibrée à **48,9 M€**.

Chapitre	BP 2018	2018 prévisionnel	Prépa 2019	variation en €	variation en %
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 790 164,00	10 149 530,98	10 868 290,00	78 126,00	0,7%
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	27 400 000,00	26 944 887,50	27 674 000,00	274 000,00	1,0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 301 029,00	3 208 655,94	3 065 142,00	-235 887,00	-7,1%
66 - CHARGES FINANCIERES	750 000,00	609 655,20	700 000,00	-50 000,00	-6,7%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	104 600,00	484 427,15	159 600,00	55 000,00	52,6%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 339,30	11 424,30	0,00	-4 339,30	-100,0%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	42 350 132,30	41 408 581,07	42 467 032,00	116 899,70	0,3%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 250 000,00	1 352 738,90	1 300 000,00	50 000,00	4,0%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 583 008,70	0,00	5 179 227,00	-1 403 781,70	-21,3%
Total Dépenses de fonctionnement	50 183 141,00	42 761 319,97	48 946 259,00	-1 236 882,00	-2,5%

Chapitre	BP 2018	2018 prévisionnel	Prépa 2019	variation en €	variation en %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	233 500,00	348 087,12	253 500,00	20 000,00	8,6%
70 - PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 928 587,00	1 920 962,33	1 962 081,00	33 494,00	1,7%
73 - IMPOTS ET TAXES	18 347 800,00	18 685 166,13	18 238 800,00	-109 000,00	-0,6%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 762 833,00	25 334 454,96	25 313 785,00	550 952,00	2,2%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371 250,00	540 479,93	482 630,00	111 380,00	30,0%
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	15,67	0,00	0,00	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	208 510,00	1 339 317,91	207 100,00	-1 410,00	-0,7%
78 - REPRISE SUR PROVISIONS	427 327,63	427 327,63	19 881,00	-407 446,63	-95,3%
Total Recettes réelles de fonctionnement	46 279 807,63	48 595 811,68	46 477 777,00	197 969,37	0,4%
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	2 571,26	0,00	0,00	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 903 333,37	3 903 333,37	2 468 482,00	-1 434 851,00	-36,8%
Total Recettes de fonctionnement	50 183 141,00	52 501 716,31	48 946 259,00	-1 236 882,00	-2,5%

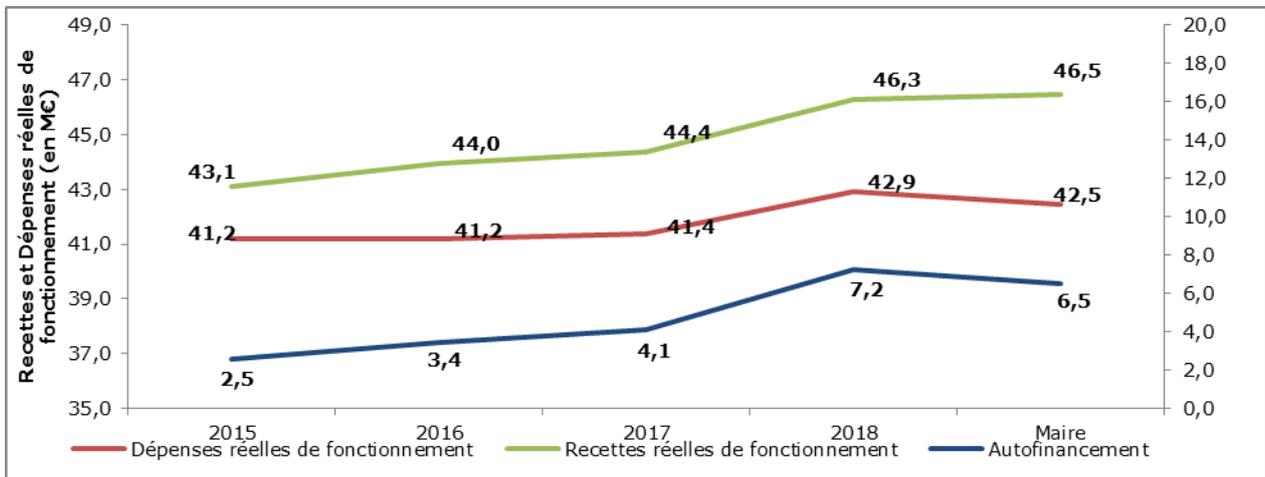
La section d'investissement du budget 2018 serait ainsi équilibrée à **33,2 M€**.

Chapitre	BP 2018	2018 prévisionnel	Prépa 2019	variation en €	variation en %
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	43 069,00	18 069,00	0,00	-43 069,00	-100,0%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 680 148,84	4 062 015,31	3 655 004,00	-25 144,84	-0,7%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 188 283,85	251 261,90	1 630 568,00	442 284,15	37,2%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	501 479,97	168 520,35	752 799,00	251 319,03	50,1%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 266 758,84	4 689 833,45	5 114 794,00	-151 964,84	-2,9%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	10 902 195,22	6 563 090,56	14 808 612,00	3 906 416,78	35,8%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	873 100,00	4 000,00	2 947 257,00	2 074 157,00	237,6%
020 - DÉPENSES IMPRÉVUES	90 000,00	0,00	100 000,00	10 000,00	11,1%
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	6 954,13	1 043,00	1 043,00	
Total Dépenses réelles d'investissement	22 545 035,72	15 763 744,70	29 010 077,00	6 465 041,28	28,7%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00			0,00	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	2 571,26		0,00	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 902 964,28	4 902 964,28	4 197 923,00	-705 041,28	-14,4%
Total Dépenses d'investissement	27 448 000,00	20 669 280,24	33 208 000,00	5 760 000,00	21,0%

Chapitre	BP 2018	2018 prévisionnel	Prépa 2019	variation en €	variation en %
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 763 800,32	3 054 646,00	1 900 000,00	-1 863 800,32	-49,5%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 043 243,86	6 053 523,04	8 933 840,00	890 596,14	11,1%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 678 618,59	2 576 188,01	7 836 066,00	4 157 447,41	113,0%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	687 700,00		0,00	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	299 366,91		0,00	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	61 357,42		0,00	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	873 000,00	16 000,00	1 376 000,00	503 000,00	57,6%
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	893 446,00	0,00	651 229,00	-242 217,00	-27,1%
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	6 954,13	0,00	0,00	
Total Recettes réelles d'investissement	17 252 108,77	12 755 735,51	20 697 135,00	3 445 026,23	20,0%
1068	2 362 882,53	2 362 882,53	6 031 638,00	3 668 755,47	155,3%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 583 008,70	0,00	5 179 227,00	-1 403 781,70	-21,3%
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 250 000,00	1 352 738,90	1 300 000,00	50 000,00	4,0%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00			0,00	
Total Dépenses de fonctionnement	27 448 000,00	16 471 356,94	33 208 000,00	5 760 000,00	21,0%

A partir de ces orientations budgétaires, les recettes réelles de fonctionnement pour 2019 s'établiraient à 46 477 777 € soit une progression de 197 k€ (+0,4%) par rapport aux recettes du budget primitif 2018. Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement estimées 42 467 032 € marqueraient une progression de 117 k€ (+0,3%) par rapport aux dépenses du budget primitif 2018.

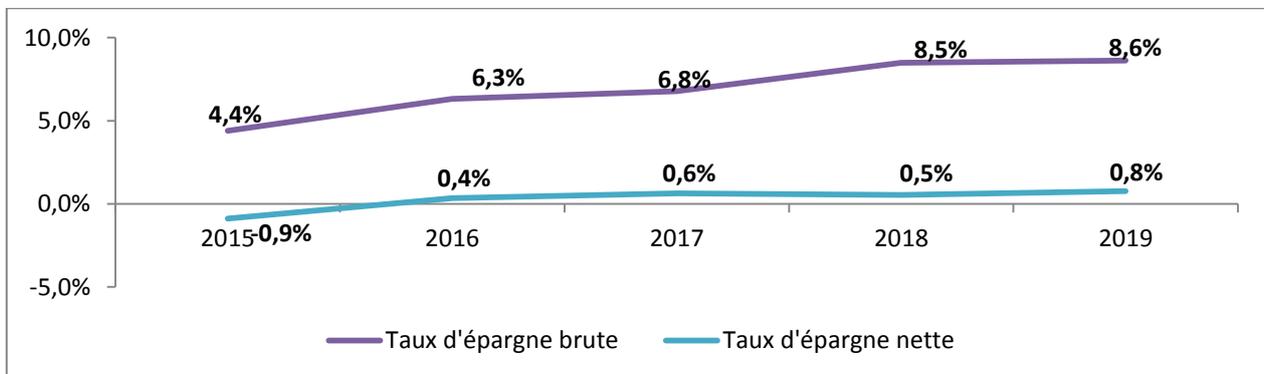
L'autofinancement (somme des transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ; addition entre l'épargne brute et le résultat antérieur de la section de fonctionnement) serait en recul de 10,6% (-766 k€) par rapport à celui du budget primitif 2018.



Les orientations budgétaires 2019 préservent le niveau des épargnes.

L'Épargne Brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) prévue en 2019 serait en progression de 81 k€ pour atteindre 4 010 745 € soit 8,6% des recettes réelles de fonctionnement.

L'Épargne Nette (épargne brute moins les remboursements d'emprunts) prévue en 2019 serait en progression de 107 k€ pour atteindre 360 741 € soit 0,8% des recettes réelles de fonctionnement.



Les orientations 2019 de la section d'investissement prévoient 3 650 003 € de remboursement d'emprunt et 7 831 066€ de nouveaux emprunts. Ainsi, la dette serait au maximum de 33 774 738 euros, au 31/12/2018.

Par conséquent, la capacité de désendettement attendue serait de 5,2 années

En conclusion, le rapport d'orientations budgétaires 2019 exprime la volonté de poursuivre les politiques solidaires mises en place depuis le début de la mandature tout en renforçant la participation citoyenne aux projets municipaux.

Comme vous le constaterez, les initiatives proposées tiennent compte des impératifs de stabilité et de consolidation des comptes publics municipaux en exerçant une vigilance assumée des dépenses de fonctionnement.

Les efforts consentis sur nos dépenses de fonctionnement nous permettent d'exposer un budget qui renforce nos capacités d'investissement pour être à la hauteur des attentes des Creilloises et des Creillois, et répondre aux enjeux de développement de notre territoire.